

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 24 mars 2016

6^{ème} **Commission**
N° CP-2016-3-6-5

Service instructeur
DEVI - Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Service consulté

POLITIQUE C03
SOUTIEN À L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
C231 C232 C631 C632 C731
SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES
C232 C632 C732

Résumé : Le présent rapport propose la répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement entre diverses associations et syndicats mixtes dans le cadre des programmes d'éducation à l'environnement et de soutien à la vie associative et aux collectivités. Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du BP 2016 et ont obtenu un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, réunie le 22 janvier 2016.

Le montant des subventions proposées pour le soutien à l'éducation à l'environnement s'élève à 756 892 € au titre du fonctionnement et 52 370 € au titre de l'investissement. Une dépense de 40 € est destinée au paiement d'une cotisation. Ces montants représentent 99,9 % des crédits de fonctionnement de cette politique.

Le montant des subventions proposées pour le soutien à la vie associative et aux collectivités s'élève à 1 616 919 € au titre du fonctionnement et à 18 850 € au titre de l'investissement, l'ensemble de ces dépenses étant destinées aux syndicats mixtes et Groupement d'Intérêt Public. Une dépense de 3 000 € est destinée au paiement de diverses cotisations. Ces montants représentent 90,6 % de crédits de fonctionnement de cette politique.

Dans le cadre du Budget Primitif 2016 relatif à l'environnement naturel, une Autorisation de Programme (AP) de 85 000 € a été proposée ainsi que des Crédits de Paiement (CP) de 365 000 € en investissement, de 2 763 080 € en fonctionnement et des recettes de fonctionnement de 9 450 000 €.

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), une convention est établie pour toutes les associations bénéficiant de subventions supérieures, égales ou proches de 23 000 €. En l'occurrence, les conventions triennales, votées et signées en 2014, restent valides jusqu'en 2016 et couvrent l'année budgétaire.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour attribuer ces crédits aux différents bénéficiaires, valider les différentes conventions de partenariat et autoriser le Président à les signer.

Soutien à l'Education à l'Environnement (C231, C232, C631, C632, C731)

Le présent rapport est relatif aux propositions d'actions 2016 dans le cadre de la politique régionale d'éducation à l'environnement.

SOUTIEN A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Le tableau figurant en annexe détaille les actions qu'il vous est proposé de mener dans le cadre du Programme Régional pluriannuel de soutien à l'Education à l'Environnement (PREE), lequel harmonise les interventions des trois collectivités alsaciennes (Départements et grande Région) en faveur des structures d'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel régional. Ce programme permet d'apporter une aide aux centres existants pour leurs différentes actions et la réalisation des journées-enfants qui sont programmées.

L'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) fédère de nombreuses structures alsaciennes intervenant dans la sensibilisation et la formation à l'environnement et au patrimoine régional. Elle a assuré, comme chaque année, le regroupement des actions proposées par ces structures afin que les collectivités puissent décider, de manière coordonnée, du programme alsacien de sensibilisation à l'environnement 2016.

Conformément aux orientations retenues d'une façon plus générale et aux préconisations de la 6^{ème} Commission, les aides proposées subissent des baisses en 2016, à l'exception des Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) et assimilés, et de leur tête de réseau l'ARIENA dont les dotations sont reconduites à l'identique, après avoir connu des baisses entre 2010 et 2014, la Petite Camargue Alsacienne étant désormais calée sur le plafond des CINE. En parallèle, de nouveaux partenariats sont développés, à notre demande, entre les structures et les communautés de communes, les communes, ainsi que des partenariats privés de type mécénat d'entreprise. Malgré ces mesures, le réseau fonctionnant déjà depuis quelques années à flux tendu (fonds de roulement moyen des structures inférieur à 2 mois), de nouvelles diminutions des dotations se traduiront par le licenciement de personnels d'animation.

Le volume d'activités d'animation, calculé en « journées-participants », reste à un niveau très élevé, soit plus de 70 000 journées réalisées dans le Haut-Rhin pour plus de 95 000 personnes accueillies.

Outre le gel ou la baisse des dotations, aucune nouvelle association n'émergera au programme d'éducation à l'environnement en 2016.

Pour ce qui concerne les projets d'investissements, la faible demande en matière d'investissement et d'équipement résulte d'une part des tensions budgétaires évoquées plus haut, d'autre part d'une forte incitation de notre collectivité à ne pas s'engager dans des projets trop onéreux sans cofinancements locaux.

Les deux seuls projets significatifs de l'année 2016 concernent, d'une part, la poursuite de l'équipement de la Maison de la Nature du Vieux Canal à HIRTZFELDEN (propriété du Département) qui rentre dans sa deuxième année pleine de fonctionnement et, d'autre part, une dotation pour les aménagements d'accueil du public du CINE du Rothenbach à WILDENSTEIN.

En matière de communication environnementale, les publications internes sont : le « guide d'identification des amphibiens » d'Alsace, à destination des bénévoles participant à nos campagnes de sauvetage, et le tirage du « Lexique trilingue de la Nature » dont la première publication a été épuisée en 3 mois. La vente de l'ouvrage « Arbres remarquables dans le Haut-Rhin » doit connaître un développement en 2016 grâce à la mise en place d'une vente en ligne et à des publicités ciblées dans la presse locale et sur le site internet de notre collectivité.

Ces propositions d'attribution de subventions et de cotisation ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du BP 2016.

Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités (C232, C732, C632)

SOUTIEN AUX SYNDICATS MIXTES ET AUX GROUPEMENTS D'INTERET PUBLIC

La Brigade Verte : la participation statutaire est inchangée depuis 2011 et s'établit, pour l'année 2016, à 1 434 463 €. Du fait de cette stabilité et de l'évolution financière de la structure, la part départementale est désormais inférieure à la moitié du budget annuel en recettes. Il est rappelé qu'une dotation complémentaire spécifique à la lutte contre les moustiques est accordée par ailleurs, soit 45 000 €. En 2016, une nouvelle dotation de 20 000 € a été proposée, dans le cadre spécifique de la lutte contre le moustique-tigre vecteur du Chikungunya et de la Dengue. Ces derniers crédits ont été proposés au vote lors du BP 2016.

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) : la participation statutaire a subi une baisse de 5 % entre 2013 et 2014 et s'établit, depuis 2015 et pour 2016, à 148 836 €.

Le Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) : la participation statutaire est restée inchangée depuis la création du GIP et s'établissait en 2015 à 8 000 €. Pour 2016, une baisse de 30 % est proposée, qui établirait notre participation à 5 600 €. Il est, par ailleurs, proposé une dotation forfaitaire d'équipement de 8 850 €, égale à celle des années précédentes. Le CBA connaît un nouveau départ avec la nomination d'une nouvelle directrice à compter du mois de mars 2015, puis l'adoption d'une nouvelle convention constitutive.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Conformément aux directives générales, les propositions de subventions aux associations de protection de la nature tiennent compte d'une part de baisses par rapport aux aides accordées en 2015, d'autre part des préconisations de la 6^{ème} Commission. Les demandes reçues à ce jour concernent Sauvegarde Faune Sauvage et la Petite Camargue Alsacienne. Les demandes associatives ultérieures seront présentées en cours d'année.

Sauvegarde de la Faune Sauvage : Parmi les actions menées par cette association, celles traditionnellement soutenues par notre collectivité sont : Programme d'élevage du Grand hamster (y compris la réintroduction dans les zones favorables) / Maintien de la petite faune des champs en lien avec le monde agricole/ Sauvetages de la faune sauvage (canal de la Hardt). Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé une aide au fonctionnement de 8 000 €.

Petite Camargue Alsacienne : Le volet pédagogique des activités de cette association est traité dans le paragraphe relatif au programme d'éducation à l'environnement. La présente demande traite des autres activités associatives, à savoir : muséographies, programme Cistude, programme d'élevage du saumon atlantique, stations de recherche... Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé une aide au fonctionnement de 14 420 € et une aide à l'investissement de 10 000 € pour l'entretien du patrimoine bâti et naturel, qui lui, découle de la convention afférente couvrant la période 2014-2016.

Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du BP 2016.

COTISATIONS DIVERSES

Il vous est également proposé d'approuver les cotisations aux organismes Association Nationale des Comités Locaux d'Information (ANCLI), PEFC (Certification Forestière), Associations Syndicales Autorisées (ASA) et Association professionnelle de la filière bois (PRO-SILVA). Les chiffres précis des cotisations ne sont pas encore tous connus, le total maximal estimé des cotisations s'élève à 3 000 €.

Ces propositions d'attribution de cotisations ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du BP 2016.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'approuver la répartition des crédits, d'accorder les subventions et participations et d'autoriser leur versement :

- Dans le cadre du Programme Régional d'Education à l'Environnement, répartis conformément aux annexes jointes :
 - en fonctionnement une dépense de 756 892 € (pour 756 940 € votés au BP 2016) à prélever sur le programme C731 au chapitre 65 fonction 738 nature 6574 et au chapitre 65 fonction 738 nature 65734, ainsi que 40 € de cotisation à l'ARIENA sur le programme C632 au chapitre 011 fonction 738 nature 6281;
 - une dépense de 52 370 € (55 000 € votés en AP et CP) en investissement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C231 au chapitre 204 fonction 738 nature 20421.
- Dans le cadre du Programme de Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités, réparties conformément aux annexes jointes :
 - une dépense de 1 616 919 € (1 781 600 € votés) en fonctionnement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C732 au chapitre 65 fonction 738 nature 6574 et au chapitre 65 fonction 738 nature 6561;
 - une dépense de 3 000 € en fonctionnement, au titre des versements de cotisations aux structures dont le Département est membre ou qui lui délivre des certificats, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C632 au chapitre 011 fonction 738 nature 6281;
 - une dépense de 18 850 € (20 000 € votés en AP et CP) en investissement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C 232 au chapitre 204 fonction 738nature 20421.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN